



PROGRAMME DE FORMATION

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE (MAC APS)

Cette formation est conforme aux dispositions de **l'arrêté du 27 février 2017** relatif aux activités privées de sécurité.
Formation régie par le ministère de l'intérieur

Durée :	3 jours (27h00) pour les personnes titulaires d'une formation SST valide 4 jours (34h00) pour les personnes qui ne sont pas à jour de formation SST	Tarif :	Cf. devis
Modalités d'accès :	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client, -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge de l'OPCO, -documents justifiant les pré requis -Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH (coordonnées ci-dessous).	Délais d'accès :	Dès retour des documents de formation, de mise à disposition et de prise en charge OPCO. Une demande auprès du S.D.I.S du lieu de formation doit être faite au moins deux mois avant la date prévue de l'examen
Personnes en situation de handicap (PSH) :			
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Selon planification Selon planification Chez le client	Nombre de participants : 1 à 12 Organisation de la formation : présentiel, en continu
Public visé :	Tout public majeur désirant exercer la fonction d'agent de prévention et de sécurité privée		
Prérequis :	Etre âgé de 18 ans minimum Etre titulaire de la carte professionnelle délivrée par le CNAPS en cours de validité (copie à fournir) ou obtenir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS en cas de carte professionnelle périmée Maîtriser la langue française orale et écrite Certificat SST en cours de validation Pour les ressortissants étrangers, un justificatif de connaissance de la langue française au moins égal au niveau B1 du cadre européen est exigé (test d'admission en centre)		
Dispenses possibles	Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant servi durant deux années sur une période de cinq ans précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que la partie relative à l'initiation au risque incendie des modules gestion des risques prévus à l'arrêté du 27 juin 2017 Art.15 Personne titulaire d'une formation SST valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ». Personne ayant déjà suivi, dans un délai de 24 mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné au I (cf.. chaque domaine) dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est dispensée de suivre ce module, à sa demande. Arrêté 27/02/17 Art.4, 5 et 8		
Objectifs :	Maintenir et actualiser les compétences nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité privée dans le respect du cadre I égal en vigueur.		
Méthodes pédagogiques mobilisées :	bac à feu écologique, outils informatiques, moyens de communication...	Outils pédagogiques mobilisés :	- Salle de formation équipée - Outils informatiques, vidéo projecteur, écran et tableau blancMatériel pédagogique conforme au référentiel - Supports de cours remis aux participants - Un poste central (PC) sécurité, vidéosurveillance - SSI
Intervenant :	Formateur qualifié disposant de l'habilitation nécessaire		



PROGRAMME DE FORMATION

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE (MAC APS)

Modalités d'évaluation :	Présence à la totalité de la formation et mise en situation sur le thème du terrorisme et QCU en cours et en fin de stage (note globale minimale de 12 sur 20 nécessaire) sans rattrapage possible	
Sanction de la formation :	Délivrance d'une attestation de suivi de stage	
Maintien des connaissances :	4 jours (27h00) tous les 5 ans pour les personnes titulaires d'une formation SST valide 5 jours (34h00) tous les 5 ans pour les personnes qui ne sont pas à jour de formation SST	
Contact :	Service commercial et administratif : Référent technique et pédagogique : Référent PSH :	BALLAND Nathalie et TERVER Emilie TERVER Emilie BALLAND Nathalie afsia2@orange.fr 03.24.58.38.80

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : www.afsia.fr



PROGRAMME DE FORMATION

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE (MAC APS)

PROGRAMME DETAILLE SELON L'ARRETE DU 27 FEVRIER 2017

OBJECTIFS pédagogiques généraux	OBJECTIFS pédagogiques spécifiques	DURÉE MINIMALE
Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité	Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle <u>Connaître :</u> - Les évolutions récentes du livre VI ; le code de déontologie - Le principe d'exercice exclusif - Les conditions de détention et d'usage des armes - Les obligations relatives au port des uniformes et des insignes - Le non-confusion avec un service public - Les concepts de légitime défense, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller et de venir - Les articles 53 et 73 du code de procédure pénale - La non-assistance à personne en danger - L'omission d'empêcher un crime ou un délit - Les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété - Le secret professionnel	4 heures
Compétences opérationnelles générales	<u>Gérer les conflits</u> : 3.30h dont 2heures de pratique - Maîtriser les origines des conflits et les mesures de prévention des conflits - Savoir traiter une agression verbale - Savoir gérer ses émotions - Savoir adopter des techniques verbales et un comportement adapté aux différentes missions (contrôles des accès, filtrage, etc..)	7 heures

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP1 pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE (MAC APS)

	<u>Maîtriser les mesures d'inspection filtrage</u> : 3.30h dont 2heures de pratique <u>Connaître</u> : - Le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages - Les modalités d'agrément - Les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de ces missions - Maîtriser les techniques d'inspection visuelle des bagages et de la palpation	
Compétences opérationnelles spécifiques : Prévention des risques terroristes	Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes : 1h30 <u>Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme</u> : - Définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat) - Les différents types de terrorisme (VIGIPIRATE) - Historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques) - Méthodologie du terrorisme - Motivation du terrorisme <u>Connaître les différents modes opératoires traditionnels</u> : - Attentats aveugles - Attentats suicides - Prises d'otages et exécution - Attaques avec armes de guerre <u>Connaître les différentes menaces terroristes émergentes</u> : - La menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E) - La menace informatique Connaître les niveaux de risques associés : 1h <u>Comprendre le niveau de risque en France</u> : - Rappel : VIGIPIRATE/l'état d'urgence/l'état de guerre - Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi : • Processus de raisonnement • Sites sensibles, population ciblée	13 heures

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP1 pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE (MAC APS)

Connaître les différents matériels terroristes : 1h

Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes :

- Armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette, etc...), présentation d'une arme factice
- Les différents explosifs (solide, liquide, vrac)
- Les engins explosifs improvisés (EEI), schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture explosif)
- Sécurisé les lieux en cas de découverte de matériel

Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes : 1h

- Savoir cultiver son comportement
- Savoir combattre les habitudes et les routines : être attentif, vigilant et dissuasif, respecter les procédures
- Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme

Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes : 1h

- Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects
- Reconnaître les comportements suspects (le profiling)
- Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent)
- Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations

Savoir entretenir sa culture de la sécurité : 30 minutes

- Savoir utiliser le retour d'expériences
- Savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité
- Savoir s'informer

Se protéger soi-même et se protéger : 2h30 dont 1h30 de pratique

- Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc..)
- Actes réflexes
- Courir, se cacher, combattre en dernier recours, démonstrations, mesures de mise en sécurité immédiate, pratique)
- Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE (MAC APS)

Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention : 2h dont 1h de mise en pratique

- Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque :
 - Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes)
 - Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance)
- Capacité à établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace

Faciliter l'intervention des forces de l'ordre

- Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police :
 - Attitudes et comportements
 - A l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur
 - Connaître les missions du centre opérationnel de police (COP)
- Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes :
 - Etre un citoyen sensibilisé

Sécuriser une zone

- Savoir établi un périmètre de sécurité et assurer son efficacité
 - Dans l'urgence et post-attentat
 - Contrôle des accès
 - Attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé
 - Prendre en considération le risque de sur-attentat

Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger : 30 minutes

- Connaître :
 - Les blessures par balles (notions : pneumothorax, hémorragies)
 - Les blessures par explosions (notions : blast et projectiles)

Notions de secourisme « tactique » : 1h30 dont 1h de mise en pratique

- Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle(s) ou blessures suite à des explosions
- Présentation visuelle : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation
- Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour :
 - La soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable
 - Réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE (MAC APS)

	Alerter les secours : 30minutes - Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours	
Module MAC SST (programme INRS) Si le stagiaire n'est pas jour	Intervenir face à une situation d'accident Savoir : situer le cadre juridique de son intervention réaliser une protection adaptée examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement secourir une victime de manière appropriée	7 heures
Principes de la République	Connaître les principes de la République Française Connaître : les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine ; -les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû ; -l'Etat de droit et le respect de l'ordre public.	3 heures

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303